

Les négociations des  
cheminots d'Angleterre  
avec le gouvernement.

LE TRAITÉ DE PAIX EST RATIFIÉ PAR LA CHAMBRE  
**EXCELSIOR**

10<sup>e</sup> Année. — N° 3.239. — 15 centimes. — Étranger : 20 centimes.  
Téléphone : Catinat 62-73-12-00. — Adressé télégr. : Exce. Paris.  
46, Rue d'Egmont, Paris.

VENDREDI  
3  
OCTOBRE  
1919

Chaque homme est obligé de procurer autant qu'il est en lui le bien des autres, et c'est proprement ne valoir rien que de n'être utile à personne.  
DESCARTES.

## LA GRÈVE MODIFIE COMPLÈTEMENT LA VIE DES LONDINIENS

PHOTOGRAPHIES PRISES AVANT-HIER ET ARRIVÉES HIER PAR AVION



SIR D. SHACKLETON ET M. ROBERTS

LES DÉLEGUÉS DES CHEMINOTS DEVANT CHEZ M. LLOYD GEORGE, 10 DOWNING STREET

M. J. H. THOMAS APRÈS LE MEETING



LA FOULE MAINTENUE PAR LA POLICE DANS DOWNING STREET

DES MARINS NE PEUVENT QUITTER LONDRES

LES SOLDATS REPARTANT POUR L'AUSTRALIE QUITTENT LONDRES



LES TRAMWAYS SONT PRIS D'ASSAUT

DANS HYDE PARK, FERME AU PUBLIC, ON ACCUMULE LES VIVRES ET LE LAIT

LE VÉHICULE D'UNE ACTRICE

A la suite d'une grande conférence de la Fédération nationale des ouvriers des transports, une députation a été reçue par M. Lloyd George, en cette fameuse maison du 10 de Downing street où habite le premier ministre par tradition. La foule compacte qui se pressait dans la rue a pu voir ainsi M. Thomas, sir D.

Shackleton, ministre du Travail; M. Roberts, contrôleur des vivres, etc... L'arrêt des trains a provoqué les incidents les plus divers. On a dû embarquer en camions pour un port les soldats australiens et leurs familles regagnant leur pays. On voit beaucoup de bicyclettes et de "trotinettes" dans les rues.

## SUSSAK-SLAVE FIUME-ITALIENNE FACE A FACE

Un simple pont sépare la cité, grouillante et exubérante, où d'Annunzio règne en dictateur de la ville grave où les Serbes attendent...

### UN DINER A LA FRONTIERE BALKANIQUE

« La guerre n'est jamais finie », disent deux habitants de Sussak à l'envoyé spécial d'*Excelsior*.

[UNE NOTTE ENVOYÉ SPÉCIAL]

**FIUME-SUSSAK, 29 septembre.** — Et pour cela, il a suffi d'un peu !

Est-ce même un peu ? Cinq sajambas, et il est fratchi. D'un côté, Fiume ; de l'autre, Sussak ; Fiume-italienne, Sussak-slave.

Uns l'une, joli, exubérante, révoltée, dans l'autre, crâne, atiente, complot. A l'entrée du pont, horribles de Fiume, les anditi, les anditi, surcouer, durant la guerre, de l'Autriche ; et, enfin, la paix venue, des bourgeois calmes — hurcent. On ne passe pas.

Nous passerons : nous possérons le malheur tout. Dans la circonsistance, le malheur n'est qu'un mot du malheur. Il dort dans notre poche : nous allons le réveiller, il va agir d'Annunzio. Et nous passons.

Aussitôt, l'autre civilisation apparaît. Les femmes sont en costume balkanique : chaussures de pâtes, bas blancs de grosses tâches, jupe courte verte ou rouge, blouse blanche, corsage jaune, et sur la tête, sur leur épaule : cruches, paniers ou sacs pour pâtes. Aux enseignes, autres alphabets, les caractères sont slaves, et on l'a reconnaître que l'on entre dans la famille serbe, c'est que le basc réveille roi, le boeuf qui, dans le royaume de Pierre, le vieux saint-roi, traîne tout : canons, marchandises, promeneurs.

Les Slaves sont obstinés. Pour leur arracher ce qu'ils tiennent dans la malchance, vous leur casserez les dents, ou vous l'arrachez. La menace est à leur seul, ils n'ont rien créé. Avant-ils retiré de leurs vitrines les minuscules portraits de Pierre qui, négligemment, avaient partis les pires produits alimentaires ? Non, Pierre, kasaïa empêtrée, en 1866, siège toujours entre un bœuf d'emballement et un sac de grains. Ils en ont augmenté les exemptions, même. A cet échec, je me souviens, il n'y avait que deux portes, ladi. Il y en a trois. Ah ! ne me soutez pas les fastueux cadres de Victor-Emmanuel à Fiume. La Serbie n'est qu'un petit royaume. Ce sont des pauvres carles postales écornées : c'est leur roi.

“Chanteurs, n'avez-vous pas d'autres chansons ?”

Sussak, face à Albitria, Riviera des Autrichiens ouverts et des Vénitiens dorés, Sussak était le lieu de vacances des Croates modèles. Des hôtels de baigneurs, sur la colline, plongent sur la mer. Nous avions gagné l'un d'eux. Il était l'heure de dîner, et quand il est l'heure de dîner, il n'est pas de frontière.

Que deux François soient en azur, à Sussak, voilà ce que Sussak n'ignore pas, car Sussak est à l'appel. L'hôtelier était Serbe. Il nous accueillit en frères. Dix minutes après arrivèrent deux messagers en redingote. Ils se présentèrent. Nous ne dirons pas qui ils sont. A cette frontière balkanique, la prudence est de rigueur. Leur français n'était pas faux, mais ils avaient ce qu'il ya avait à dire.

Nous, Serbes, furent-là, nous rendîmes sur nos positions. Nous attendons, ne renonçons pas.

— Et si la Conférence des Etats décide, comme on le dit, contre vous ?

— Les Italiens ne se sont pas remis du sort de Fiume à la Conférence des Etats. Pourquoi nous ne remettions-nous ?

Il ajouta :

— Le problème ne regarde plus les Etats. C'est une affaire entre Italie et Serbie.

— Eh ! là ! finies-nous : la guerre est finie. Nous n'allons pas la rallumer ? Vous devez, vous surjouez, en avoir votre compte !

Les deux Serbes eurent un sourire lourd.

— La guerre, il l'aime, n'est jamais finie en Serbie.

Une petite fille, un bouquin dans les mains, déclara, vint à nous. Elle déposa ses fleurs sur la table.

— Pour la France ! Et allez.

La nuit était descendue. Surprise ! Le long de cette terrasse s'allumaient des lampes aux couleurs serbes. Le nombre en était réduit. Il n'y avait pas débauche. L'exception, seule, existait.

— Et que les arditi, dirent les hommes en redingote, viennent nous les étendre !

Le dîner était serbe, c'est-à-dire bon. La Serbie, patrie de la pâtisserie, nous honorait. Ce fut pas tout. L'hôtelier avait de la branche. Il connaissait les mœurs de son pays. Il savait qu'un dîner d'amis ne se termine pas sans zarza. La zarza est une sorte de guitare à la mode slave, elle n'a que trois cordes et chante profondément. Si la zarza, pour les accompagner, a toujours autour d'elle quelques Serbes aux refrains déchirants.

On quitta soi, les Serbes chantant. Dans la retraite, dans la victoire, dans l'attente, ils chantent. Leurs chants ne sont pas des chants échappés, ce sont des plaintes. Ils vont saluant l'âme et la trahissant dans les sentiers les plus obscurs de la nostalgie. Les trois Serbes musiciens, qui semblaient à vinyle par les solides travestis en gris, près de nous, instruits sur les goûts, pouvaient plaisir. Dans des temps qui sont proches de notre moindre, nous les avions entendus, ces chants de la Serbie. Nous les avions entendus sur le Danube, à l'heure de la gloire ; sur le noir Vardar, à l'heure de l'opéra ; sous les oliviers désestis de Corfou, à l'heure de la résurrection. Serai-je les mêmes ? Ce furent les mêmes.

— Mon bien-aimé, ne recourez pas encore. Restez où vous, quitte à repartir. Je saurai le dire, mais non l'assurer. Et le mettre en main son fruit de dr.

— Chanteurs demandiez-nous, n'avez-vous pas de nouvelles chansons ?

Les chanteurs reprirent :

Quand finira-t-elle, à mon bien-aimé, cette horreur, soit où je part, où tu es parti ?

Alors Servi ! si nous l'écoutons, cette nuit ne finira pas.

Albert LONDRES.

## LE TRAITÉ DE PAIX EST RATIFIÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

373 députés en ont approuvé l'ensemble ; 53 ont voté contre la ratification.

Les conventions de garantie ont été adoptées à l'unanimité de 501 votants.

Les deux projets seront déposés cet après-midi sur le bureau du Sénat qui les votera vraisemblablement à la fin de la semaine prochaine.

Après une discussion qui n'a pas démarqué moins de vingt-trois séances — elle avait commencé le mardi 29 septembre, la Chambre a voté, hier, par 372 voix contre 53, et environ soixante-dix abstentions, le projet de loi qui ratifie le traité de Versailles.

Elle a également adopté, à l'unanimité de 501 votants cette fois, le projet ratifiant les conventions de garantie passées entre la France et les Etats-Unis et entre la France et la Grande-Bretagne, et provoquant l'aide militaire à donner à la France en cas d'agression une provoquée de l'Allemagne.

Les deux projets pourront donc être déposés dès cet après-midi sur le bureau du Sénat, qui les aura vraisemblablement votés à la fin de la semaine prochaine.

Les traités ratifiés, la Chambre va aborder cet après-midi l'examen des motions diverses.

— Le traité aurait dû nous apporter au moins deux choses, a-t-il dit : d'abord la mise à charge le lendemain de toute la dépense qui représente la réparation des dommages, et cela sans contestation possible ; ensuite, des garanties suffisantes pour nous mettre désormais à l'abri de toute possibilité d'agression de la part de l'Allemagne.

— Le traité, à ces deux points de vue, ne nous donne que des garanties insuffisantes, dont moins qu'aujourd'hui, mais qui représentent des départs dévastés des régions frontières, nous pouvons nous contenter.

Le deuxième motion de M. Viallard, de la commission de la paix, a été adopté avec l'aval de l'Assemblée. Mais il a été déclaré que les deux motions étaient toutes deux égales.

— Que le parlement ait voté la réparation des dommages causés dans les régions envahies affectées, par priorité, jusqu'à complète compensation, à la réparation des dommages causés dans les régions envahies dévastées.

— Que la solidarité née dans la guerre soit continuée par une action commune dans le domaine financier en vue d'assurer l'extinction par l'Allemagne de ses obligations.

— Qu'un accord interviennent entre les puissances alliées et associées pour un règlement équitable des charges de la guerre.

Le troisième motion est de M. Maurice Viallard ; elle est ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement à s'entretenir avec les puissances alliées et associées en vue de l'exécution de toutes mesures rendant effectif le désarmement de l'Allemagne et de ses alliés par l'interdiction de certaines fabrications de guerre et par toutes autres dispositions jugées nécessaires.

Le deuxième article, de M. Viallard, vise l'équité et la justice des puissances alliées et associées, invite le gouvernement à poursuivre avec elles les négociations financières en vue d'obtenir :

— Que les versements de l'Allemagne soient affectés, par priorité, jusqu'à complète compensation, à la réparation des dommages causés dans les régions envahies dévastées.

— Que la solidarité née dans la guerre soit continuée par une action commune dans le domaine financier en vue d'assurer l'extinction par l'Allemagne de ses obligations.

— Que l'accord interviennent entre les puissances alliées et associées pour un règlement équitable des charges de la guerre.

Le troisième motion est de M. Maurice Viallard ; elle est ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement à s'entretenir avec les puissances alliées et associées concernant les indemnités éventuellement entourées à l'article 225, que celles qui résulteraient d'une disposition législative ou d'une sentence ayant reçu l'autorité de chose juge, et émanant de la juridiction régulière, ci-jointe ou administrative.

La Chambre invite également le gouvernement à poursuivre le recouvrement de toutes les créances que l'Etat ou la colonie peut avoir contre les compagnies commerciales visées à l'article 222.

M. Viallard, vise particulièrement l'indemnité prévue pour la Négo-Sangha. Cet article a été examiné, hier, par la commission de la paix, qui, après avoir entendu M. Simon, ministre des Colonies, a adopté à son sujet un rapport de M. René Boitel.

Les explications de vote

Dix-huit députés seulement ont donné, hier, à la tribune, pour expliquer leur voix. MM. Jacques Pion, Merlin, Viollette, Victor Jules, Viallard, Camille Picard, Charpentier, E. Bouillet, Camille Poirier, Comeval,

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé par le caractère de cet organe, qui publiait volontiers des articles élogieux consacrés à des militaires français tombés sur le champ d'honneur.

— Il reconnaît qu'il a collaboré à la Gazette des Ardennes, et prétend qu'il a été dupé

L'ANE  
par LÉO LARGUIER

Nous achetions, mon vieil ami Félix Japava et moi, un flacon de muscat devant la porte de l'auberge.

On était en septembre, et la campagne s'éveillait sous le crépuscule avec ses murailles de pierres sèches, ses terrasses d'oliviers, ses vignes toujours incinées au bord des citernes et ses petites villes gardées par un seul cypres de genou.

Des éclats de voix partaient des jardins, une écharpe flottait entre les branches, les mots pablos montaient avec des sonorités latines, et l'on sentait que, derrière ces caueaux calcaires, il y avait la divine Méditerranée et les rives noires de la Gaule narbonnaise.

Félix Japavaire était le page de paix du canton. C'était un vieillard beau comme un prophète arabe avec une barbe fourchue d'éminceur.

Je le voyais surtout à l'époque des vacances, et nous avions l'habitude d'aller boire ensemble, à l'heure où l'angeus bénit les vignes païennes, un verre de vin blanc devant la porte de ce ruisseau cabaret.

Si mon ami était un humble magistrat de village, il était aussi poète, féroce, comme on dit dans le Midi, et il savait rythme ses émotions dans la langue de sa province natale, dans cette langue que l'on mémorait de ce côté-ci de la Loire, mais qui est pleine d'abeilles et de marmures d'or, comme les vers que Virgil compose sous sa tuelle.

Il fallut venir avec quelle ironique élégance Félix Japavaire expédier les plaintes, les beaux femmes qui venaient essayer de le troubler, le samedi, à l'audience, à propos d'une corde à puits, d'une fontaine caprice, d'une cruche cassée ou d'une poche déchirée dans le portefeuille de la voisine!

La belle chambre de justice, que la salle de justice de paix!

Elle se recueillait guère à celles des grands tribunaux et des cours suprêmes, où l'on juge, sous des horreurs et des pelémères pourpres, les crimes et les meurtres défaits.

Il y avait au sein du buste de la République, mais une brouette avait fait un nid dans ses cheveux cassés, et par les carreaux ouverts, entrent quelques-uns des papillons.

Ce soir de septembre, il me conta une simple et merveilleuse histoire de jugement.

Un homme, escorté par des moustaches, qui assaillent, avant d'aller dormir, son cœur.

Un vieillard savait avec une baguette d'osier, et l'âtre portait un faix de ramie qui balayait la place.

Mais ami sois-je :

Cet âne est un forger, dit-il, et c'est moi qui l'ai condamné aux travaux forcés à perpétuité... Apprenez que cette humble bête pâtit à tué un homme, Parlement.

Cet âne appartient au vieux Maibaille, que vous avez connu.

Maibaille était cabillaud. Nous étions même, lui et moi, les deux seuls cabillauds de la commune. Il était très vieux garçon, et il buvait. Un jour, l'âne, qu'il possédait sans raison, probablement, il envoia un coup de sabot, au hasard, et Maibaille en trépassa.

Il eut le temps d'accuser formellement son maître, avant de mourir, et, comme il ne possédait aucun parent, et qu'il n'avait pas soigné à faire son testament, je fus chargé de dresser le sort de l'âne.

Le délut ait une cabane dans une vigne, qu'il seignait admirablement, et qu'il aimait tant, je crois, que c'est à cause d'elle qu'il n'avait jamais voulu se marier.

« Un âne au tribunal ! Une bête en justice !

D'abord, cela me paraît drôle.

Si ces meutes de Paris, si seulement ces meutes de la préfecture allaient apprendre la chose !

« Puis, à force d'y penser, je trouvai des exemples.

Est-ce qu'au moyen âge les sergents à verge ne souffraient point les charognes et les courtilles de comparution devant l'official pour répondre de la dévastation des champs ?

Est-ce qu'on ne perdait pas haut et court, lorsque elles avaient endommagé quelque marais, et après un jugement en bonne forme, les réquisitions régulières, les tuiles réfractaires d'un canalisé ?

« J'avais la tradition pour moi.

D'ailleurs, Michelot assure que l'âne était conduit aux lieux saints le jour de Noël.

« Je suis au phare par cœur :

— Humblement, mais assurément, il allait droit à la crèche. Il y écoutait l'Office, et, comme un chrétien baptisé, s'agenouillait devant. On lui chantait alors, pour lui, en langue d'église, partie en gallois, ainsi qu'il comploit, son antenne, boutonne et sublime :

A genoux ! et dis donc !  
Assas mangi' verte et de pain.  
Assas mangi' verte et pain.

« Lorsque les étoiles étaient, et voilà ...

« D'abord, un matin de dimanche, je grimpai jusqu'à la vigne de Maibaille, en fumant ma pipe, et je lui saluai par les beaux joyeux de l'âne, qu'on avait enfermé, et qui devait s'envoyer, le pouvre.

« Bientôt, mes assesseurs arrivèrent : le maire, le garde-champêtre, mon greffier et deux témoins.

Le tribunal s'installa au milieu des ceps, sous un laurier, et le garde gardait le museau du prévenu, qui brotait des chardons.

« Ce fut vite fini.

Les gens du village qui n'avaient pas de bête s'en servaient, et il devait être nourri et soigné par ses maîtres successifs.

« Vous l'avez vu toutefois ; il charmait un fugit de ramée. Le voici, maintenant, avec une nouvelle charge. Il est condamné aux travaux forcés à vie... Ne riez pas !

Et je va en effet, l'âne, qui remontait du travail avec un fil de ligne. Il était conduit par une virile femme qui ressemblait terriblement au Donte. Elle peignait contre le bandet, et elle paraissait vouloir cracher sur la route sa dernière dent... Léo LANGUIER.

# DERNIÈRE HEURE

EN ALLEMAGNE

## LES DÉMOCRATES ENTRENT DANS LA CONSTITUTION DU CABINET ACTUEL

*Ils auront les ministères de la Justice, de l'Intérieur, et celui, nouvellement créé, pour l'exécution du traité de paix.*

BALZ, 2 octobre. — On mandate de Berlin, des sources officielles, que les pourparlers relatifs à la transformation du cabinet ont abouti mardi à une entente complète tant sur le fond de la question que sur l'attribution des postes administratifs revenant aux démocrates. Les démocrates tiennent le ministère de la Justice, dont le titulaire sera chargé de la supervision de la manufacture d'armes. Ils occuperont, en outre, le ministère de l'Intérieur, ainsi que le nouveau ministère pour l'exécution des clauses économiques du traité de paix et spécialement la reconstitution du Reich de la France et de la Belgique.

Sur la base de cette entente, le chancelier allemand, le prince de Hohenlohe, a été nommé au poste de vice-président. M. Marshall, et Mme Marshall,

Le George-Washington a jeté l'ancre au large de Sandy-Hook mercredi soir et est entré au dock jeudi matin.

Le plus vif enthousiasme règne dans la ville.

Le bulletin de santé de M. Wilson

WASHINGTON, 2 octobre. — Communiqué officiel :

L'état de santé du président Wilson reste sans changement.

En Italie

Signature d'un traité franco-italien

Rome, 2 octobre. — L'Agence Stefano publie la note suivante :

Les négociations pour la conclusion du projet de traité de travail entre l'Italie et la France, commencées à Rome le 15 septembre, se sont terminées hier par la signature du traité, qui a été remis aux deux gouvernements pour approbation et sera soumis à la validation des deux Parlements.

Constitué devant son buste, récemment inauguré, le maréchal a enlevé pris pose avec MM. Jean Dupuy, sénateur, Stach, préfet, et Lino, maire, dans un lundi ensoleillé de grande sécheresse pavé et dévoré.

Le rois de Roumanie trait à Paris ?

BUCHAREST, 2 octobre. — La reine de Roumanie, accompagnée de la princesse Marie, vient de quitter Bucarest pour se rendre à Paris. On affirme qu'elle s'arrêtera à Paris et aura une entrevue avec Gabriele d'Annunzio.

Fusillade sur un paquebot

Rome, 2 octobre. — Le Tempo publie la dépêche suivante de Barzi :

Le navire italien *Espresso*, faisant le service régulier entre Barzi, l'Albanie et Corfou, a été attaqué dans la matinée du 30 septembre à coups de fusil, par un poste de garde de révolution roumaine-slave, entre l'île de Corfou et le promontoire d'Arsia. Un soldat d'infanterie italien a été blessé. Le paquebot accostera en vitesse, malgré les difficultés de passage, à ne se arrêter à la fusillade et arriver à Corfou.

La situation politique

Rome, 2 octobre. — La note dominante du jour est optimiste. M. Nitti a eu de nombreuses entretiens avec les chefs de groupe.

D'autre part, contrairement aux informations données, il paraît probable que M. Tittori ne partira pas pour Paris ayant au moins une dizaine de jours ; il a eu également de nombreux pourparlers avec des hommes politiques, ce qui fait penser à l'éventualité d'un renancement ministériel.

## Au Conseil suprême des Alliés

Le Conseil suprême des Alliés s'est réuni hier matin, sous la présidence de M. Clemenceau.

Il a enregistré la désignation d'officiers pour la commission qui doit étudier le rapatriement de Sérifos des prisonniers de guerre allemands et autrichiens, qui s'effectuera après le rapatriement des troupes polonaises, russes, roumaines, yougoslaves et tschétcho-slovaques.

Il a décidé de mettre au général Denikine le commando russe Yolé, qui avait été séparé par le maréchal anglais dans la nuit.

Il s'est occupé, enfin, de la question de l'admission des délégués ennemis au meeting à la Conférence du travail, qui doit se tenir, ce mois-ci, à Washington.

Le Conseil des Alliés, dans sa réunion du 11 septembre, a décidé d'accorder des facilités pour s'y rendre aux délégués allemands et autrichiens, et c'est la Conférence du travail elle-même qui doit, au cours de la première séance, inviter les représentants ennemis ou neutres — Finlande, Norvège, Hollandais — qui ont exprimé le désir de suivre les travaux de cette conférence.

Hommage à un héros fusillé par les Alemans

BELGRADE, 20 septembre (Reuter). — Voici la composition du nouveau ministère sous la présidence de M. Protich.

M. Kocicelj est nommé ministre des Vosages et Communications, et M. Lazinjanian de Croatie. Ce dernier est président du parti du droit historique, et ainsi nommé.

Le ministre de l'Instruction publique, général de division Lopushko.

Ministre de l'Agriculture et des Domaines, général de division Jean Popović.

Ministre des Travaux publics, général de brigade Stefan Milutin.

Ministre de la Guerre, général de brigadier Ristanica.

Ministre de la Justice, M. Mirkovic.

Ministres sans portefeuille : M. Ivanov, Gavrilovic, Nistor, Vasa, Vojvod, Golija et Stefan Pop.

C'est un ministre de fonctionnaires, sans qualification politique, chargé de préparer les élections générales.

Le général Vukobratin était ministre de la Guerre dans le cabinet Bezlana.

La crise serbe est terminée

BELGRADE, 20 septembre (Reuter). — Le nouveau ministère a été constitué sous la présidence de M. Protich.

M. Kocicelj est nommé ministre des Vosages et Communications, et M. Lazinjanian de Croatie. Ce dernier est président du parti du droit historique, et ainsi nommé.

Le ministre de l'Instruction publique, général de division Lopushko.

Ministre de l'Agriculture et des Domaines, général de division Jean Popović.

Ministre des Travaux publics, général de brigade Stefan Milutin.

Ministre de la Guerre, général de brigadier Ristanica.

Ministre de la Justice, M. Mirkovic.

Ministres sans portefeuille : M. Ivanov, Gavrilovic, Nistor, Vasa, Vojvod, Golija et Stefan Pop.

C'est un ministre de fonctionnaires, sans qualification politique, chargé de préparer les élections générales.

Le général Vukobratin était ministre de la Guerre dans le cabinet Bezlana.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le général Lekic a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le

